

Mémoire présenté à  
la Commission permanente sur la culture, le  
patrimoine et les sports de la Ville de Montréal  
à l'occasion de la consultation  
*Montréal, physiquement active*

28 novembre 2012



Sport et Loisir de  
l'île de Montréal

## Avant-propos

À titre d'organisme régional de concertation en loisir et sport, nous sommes fortement interpellés par les enjeux soulevés dans le cadre de cette consultation. De par notre participation au Forum préparatoire tenu le 30 mai 2012 et la réponse de notre réseau de membres et de partenaires, nous avons été à même de constater l'intérêt soulevé par la volonté municipale d'être connue et reconnue comme physiquement active.

Nos recommandations et nos arguments s'appuient sur notre vécu avec la Ville de Montréal et nos expérimentations en matière de développement du loisir et du sport. Le partenariat entre la Ville de Montréal et Sport et Loisir de l'île de Montréal s'est exprimé selon une formule évolutive au cours des années, que ce soit par la participation réciproque aux instances et aux comités, à la gestion de programmes, à la formation dispensée au personnel ou encore via les services conseils. Depuis 1998, nous avons pu compter sur l'expertise, le partenariat et l'appui de la Ville de Montréal de maintes façons mais particulièrement parce que :

- La Ville de Montréal est membre et représentée au conseil d'administration de SLIM depuis sa création en 1998 ;
- La Ville de Montréal a participé activement à l'élaboration de nos plans de développement régionaux en loisir et sport ;
- La Ville de Montréal participe et contribue à l'initiative régionale *Décllic Loisir*

Cette volonté de la Direction des sports à proposer un cadre d'intervention global en matière d'activité physique, de sport et de mobilité active devra s'appuyer sur des éléments déjà acquis. Parmi ceux-ci, soulignons notamment que la Ville de Montréal :

- Depuis la tenue du Sommet de Montréal, a dans ses cartons un projet de politique en sport et loisir «*Soutenir l'art de vivre à Montréal*» qui, bien que datant de 2004, contient plusieurs fondements encore actuels qui avaient fait l'objet d'un très large consensus d'intervenants ;
- Applique, depuis le 1er janvier 2006, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* qui touche toutes les grandes sphères d'intervention municipale : vie démocratique, vie économique et sociale, vie culturelle, loisir, activité physique et sport, environnement et développement durable, sécurité et services municipaux ;
- A adopté sa *Politique familiale «Pour grandir à Montréal»* en mai 2008 ;
- A adopté une *Déclaration sur le sport régional* en octobre 2010 ;
- A adopté sa *Politique municipale d'accessibilité universelle* en juin 2011 ;
- A procédé au lancement de son Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées le 1er octobre 2012 ;

➤ A annoncé officiellement son appui à la Déclaration de Québec, le 4 octobre 2012 dernier, lors la 13<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal. Adoptée en octobre 2008, elle déclare que «*Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique*». Cette déclaration interpelle les signataires à six engagements spécifiques :

1. Soutenir et développer l'engagement volontaire des citoyens dans leurs communautés;
2. Soutenir et développer les organisations et les associations en loisir;
3. Accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;
4. Assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir;
5. Respecter les cultures et les mœurs des communautés et des collectivités locales;
6. Diffuser la Déclaration.

## Sommaire des recommandations proposées

Les recommandations en gras sont celles qui nous apparaissent prioritaires, puisqu'il faudra faire des choix...

1. **Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, développe et s'approprie une vision qui mobilisera toute son équipe interne et ses partenaires en faveur d'un mode de vie physiquement actif, sur la base d'une nécessaire concertation et d'une recherche de complémentarité, au bénéfice de la population montréalaise.**
2. Que cette vision s'assure de préserver l'identité propre du loisir public
3. Que cette vision commune assure l'accès universel à toute la population, en prenant en compte de ses besoins, ses intérêts et ses particularités et la tendance des individus à rechercher plaisir, liberté et autonomie.
4. **Que cette vision soit orientée en faveur de la famille, dans une approche intergénérationnelle.**
5. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, s'appuie sur les expériences gagnantes de la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) pour y intégrer l'offre de services en sport et activité physique et étendre ce type d'intervention à l'ensemble de son territoire.
6. **Que la Ville de Montréal et ses arrondissements adoptent une politique municipale en loisir et sport et un plan d'action.**
7. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements voient à l'arrimage complémentaire des interventions municipales avec les politiques, les programmes et les plans d'actions des autres paliers de gouvernements et des partenaires
8. **Que la Ville de Montréal et ses arrondissements mobilisent ses partenaires à s'engager dans leur vision de développement en renforçant son rôle d'accompagnateur et de soutien, lorsqu'approprié. Plus spécifiquement, cette mobilisation permettra aux partenaires d'être impliqués dans la démarche globale de développement de l'offre de services et s'effectuera en :**
  - **S'assurant d'avoir le «réflexe partenaire»**
  - **Partageant réciproquement l'expertise avec les partenaires pour susciter la cohésion**
  - **Maximisant les lieux de concertation existants**
  - **Soutenant, de façon spécifique, les bénévoles impliqués dans l'offre de services**
  - **Intégrant une approche d'évaluation formative en regard des services offerts**
9. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, assume un leadership afin de supporter l'analyse de l'état de situation et l'établissement de diagnostics menant à des actions concrètes favorisant le perfectionnement des professionnels et la formation des bénévoles.
10. Que la Ville de Montréal s'allie aux leaders montréalais pour faire état des spécificités montréalaises permettant de justifier l'engagement à mettre en place et défendre des actions générant des changements concrets et favorables au mode de vie physiquement actif.
11. **Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, s'assurent que les infrastructures municipales de loisir et sport soient en quantité suffisante, accessibles et réparties équitablement sur l'ensemble du territoire. En cherchant une utilisation maximale et multi-activités, elles doivent être sécuritaires, répondre aux normes et de qualité.**
12. **Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, élargissent la notion de concertation scolaire-municipale pour dépasser le simple partage de plateaux et valoriser l'expertise des intervenants des réseaux scolaires et municipaux spécialisés en activité**

**physique en créant des passerelles pour échanger le savoir et l'expérimentation et ainsi maximiser le développement moteur des jeunes montréalais.**

- 13. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, mettent de l'avant les ressources nécessaires à «l'animation communautaire» dans les parcs et lieux publics extérieurs, favorisant ainsi l'augmentation de la fréquentation et d'une pratique libre agréementée du sentiment de sécurité des utilisateurs.**
14. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, mettent en disponibilité des équipements de base pour favoriser l'expérimentation de nouvelles activités et la découverte de certaines, notamment par les nouveaux arrivants.
- 15. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, apportent des modifications durables à leur offre de services en :**
  - Favorisant une plus grande flexibilité dans le choix d'horaires et d'activités
  - Limitant les barrières à l'inscription en soutenant techniquement et financièrement des dispositifs tels que l'inscription en ligne
  - Intégrant des disponibilités de plateaux pour la pratique libre à la programmation régulière
  - Adoptant une politique tarifaire familiale
  - Valorisant l'utilisation des parcs et espaces verts
16. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, développent des outils pour favoriser la participation citoyenne en regard de l'offre de services qui est offerte (via des consultations, des sondages, des événements-discussion).
- 17. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, élaborent des stratégies diversifiées et concertées, en matière de communication et promotion de l'offre de services en mettant l'emphase au niveau local et en faisant preuve d'innovation.**
- 18. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, optimisent la tenue d'événements locaux et régionaux dans lesquels le mode de vie physiquement actif sera valorisé**
19. Que la Ville de Montréal s'appuie sur la tenue de la Journée nationale du sport et de l'activité physique pour promouvoir son identité de ville physiquement active.

## À propos de Sport et Loisir de l'île de Montréal

Organisme régional, autonome et à but non lucratif créé à l'initiative du gouvernement du Québec; SLIM tire donc certains de ses mandats du cadre d'intervention gouvernementale en loisir et sport<sup>1</sup> mais également, de la volonté de ses membres.

SLIM rassemble des organisations publiques et privées qui offrent un large éventail de services en matière de sport et de loisir sur l'île de Montréal. Il agit à partir des convergences qui émanent des activités de concertation qu'il suscite dans le but d'améliorer l'offre de services en sport et en loisir et de contribuer pleinement à l'amélioration de la qualité de vie sur l'île de Montréal. Nous comptons 174 organisations membres en provenance du monde associatif, municipal et de l'éducation.

Les enjeux qui nous animent :

1. Le développement du loisir et du sport (via la concertation entre les partenaires, la connaissance globale et spécifique des besoins de la communauté montréalaise en matière de loisir et sport et la mobilisation des acteurs vers des actions concrètes)
2. La valorisation et la reconnaissance de notre sphère d'activités comme élément déterminant pour le développement des communautés
3. La valorisation et la reconnaissance du monde associatif et particulièrement des bénévoles qui l'animent et le supportent
4. L'accessibilité au loisir public pour tous (géographique, économique et physique)
5. La qualité de l'intervention via le développement des compétences
6. La relève salariée et bénévole qui soutient l'offre de services

SLIM soutient le développement régional par :

1. La concertation locale et régionale (sur des bases de regroupement sectoriel, intersectoriel et multisectoriel ou sur des thématiques spécifiques)
2. Le développement des compétences des salariés et bénévoles
3. L'information et la documentation
4. La gestion et coordination de programmes
5. Le soutien financier

Notre vision

Des partenaires concertés dont les actions communes génèrent des changements concrets et favorables à l'amélioration de la qualité de vie de la population de l'île de Montréal. Lesquels sont adaptés aux besoins de la communauté montréalaise et harmonisés avec les orientations globales de développement du loisir et du sport en respectant le principe d'accessibilité au loisir public pour tous.

Plusieurs de nos commentaires sont issus de notre expérimentation qui prend racine dans une initiative nommée *Déclic Loisir*, que nous jugeons bon de décrire succinctement.



[www.declicloisir.qc.ca](http://www.declicloisir.qc.ca)

Depuis 2007, accompagné d'un groupe de partenaires régionaux et sous l'appellation *Déclic Loisir*, nous nous intéressons aux besoins et pratiques des jeunes adultes et des familles de l'île de Montréal en matière de loisir, de sport et d'activité physique. Après avoir réalisé une recherche<sup>2</sup> sur la base d'une consultation de jeunes, de gestionnaires et de chercheurs, nous avons soutenu des organisations qui ont validé et expérimenté les résultats via le soutien d'initiatives locales en 2009 et 2010. Au total, 1 628 jeunes de 16-35 ans ont été rejoints comptant plus de 150 familles via 16 activités.

À l'issue de ces initiatives, nous souhaitons poursuivre l'expérimentation en choisissant l'instance municipale comme point d'ancrage, et ainsi assurer la pérennité d'une offre évolutive d'activités dédiée, en soutenant spécifiquement 5 arrondissements. Nous avons donc mis de l'avant *Déclic Loisir : Du temps libre pour ta santé*, une initiative régionale visant les personnes de moins de 35 ans, s'échelonnant de 2012 à 2014, et rendue possible grâce à la participation financière du Forum jeunesse de l'île de Montréal et de Québec en forme. Les cinq arrondissements impliqués sont : Ahuntsic-Cartierville, Lachine, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest et Verdun. Les comités locaux constitués impliquent présentement plus de trente partenaires dont certaines concertations jeunesse, famille ainsi que des regroupements locaux de partenaires soutenus par Québec en forme.

Les cinq comités locaux doivent établir le portrait de l'offre existante, consulter la population ciblée, expérimenter de nouvelles offres, des stratégies promotionnelles et évaluer les résultats. Tout cela s'effectue en favorisant l'échange d'expertise entre comités locaux et en impliquant des partenaires régionaux détenant des connaissances spécifiques, répondant aux problématiques rencontrées.

L'intervention municipale en matière de loisir et de sport est en bouleversement. Pensons particulièrement à la croissance de la pratique libre et de l'activité physique, le vieillissement de la population et la demande croissante d'une «offre famille». Partout les experts de mise en marché nous font vivre des expériences et notre sphère d'activités n'est pas à la marge dans la recherche du plaisir, de liberté et d'autonomie. Les citoyens ont de hautes attentes en matière de qualité de vie et il faut que la Ville de Montréal saisisse l'opportunité de se démarquer. L'environnement montréalais est toutefois complexe et les acteurs y sont nombreux. C'est pourquoi nous croyons fermement à une vision forte au sein des différentes instances municipales mais à des actions majoritairement locales dont les résultats sont concrets et près de la population. Ne dit-on pas que l'occupation du temps libre est une question de services de proximité ? Sachant que la moyenne d'habitants par arrondissement dépasse 85 000, la proximité des services aux citoyens est d'office, un défi.

### **Pour l'adoption d'une vision commune...**

Toute organisation doit avoir une vision claire et définie; celle-ci permet de démarquer son intervention et ainsi mieux circonscrire son action au sein de ses instances et en regard de son environnement externe. Pour que Montréal soit physiquement active, la pratique d'activité physique et sportive doit prédominer.

Au cours des dernières années, les leviers municipaux qui ont davantage influencé l'offre en loisir et sport provenaient du développement social. Montréal est la seule région au Québec où la pauvreté n'est pas en diminution; il est donc normal que ce secteur ait été le théâtre de divers programmes. En matière de développement social, on recherche une offre de loisir qui favorise les liens sociaux et l'engagement citoyen bénévole. Pour le service de loisir municipal, la lutte à la pauvreté passe principalement par l'accessibilité au loisir. Tout est une question de vision... et cela a un impact sur les ressources de toutes sortes qu'on y investit. La mission du loisir public a des bienfaits sur les communautés mais on doit sauvegarder son identité propre.<sup>3</sup> Faire de Montréal une ville physiquement active, c'est harmoniser les programmes et les interventions avec l'activité physique en priorité sans négliger les autres effets bénéfiques sur la santé globale, la lutte à la pauvreté, l'intégration sociale ou autre.

Prenons par exemple la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) qui a été mise en place à l'issue du Sommet de Montréal tenu en 2002. Cette approche territoriale est basée sur la concertation des intervenants, l'action intersectorielle et la participation de la population. L'amélioration du sort des résidents de territoires défavorisés dépend également d'objectifs dits intermédiaires qui ont trait notamment :

- au renforcement de la capacité collective d'agir;
- à l'amélioration du cadre physique et bâti;
- à l'amélioration de l'offre de services publics et privés;
- au développement des compétences des individus.



Or, selon nos observations, l'offre de services en loisir et sport est rarement au cœur des démarches tout autant que le programme *Quartier 21* (parfois jumelée au RUI) inspiré du programme international de mise en œuvre du développement durable. Quand on sait que l'approche combine l'apport des citoyens, des représentants des secteurs privés et publics, des élus et des organismes communautaires ; nous croyons que ce levier devrait être exploité au bénéfice d'une vision intégratrice de la pratique d'activité physique et sportive.

Finalement, nous sommes d'avis que «l'orientation famille» de cette vision serait gage de succès. On pense ici à une notion élargie du concept famille qui intègre l'aspect intergénérationnel. Penser famille facilite l'application des concepts d'accessibilité universelle et met fin à une segmentation traditionnelle de la population, ce qui permettra de mieux répondre à ses besoins, ses intérêts et sa réalité.

Ainsi nous recommandons :

- ❖ Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, développe et s'approprie une vision qui mobilisera toute son équipe interne et ses partenaires en faveur d'un mode de vie physiquement actif, sur la base d'une nécessaire concertation et d'une recherche de complémentarité, au bénéfice de la population montréalaise.
- ❖ Que cette vision s'assure de préserver l'identité propre du loisir public.
- ❖ Que cette vision commune assure l'accès universel à toute la population, en prenant en compte de ses besoins, ses intérêts et ses particularités et la tendance des individus à rechercher plaisir, liberté et autonomie.
- ❖ Que cette vision soit orientée en faveur de la famille, dans une approche intergénérationnelle.
- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, s'appuie sur les expériences gagnantes de la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) pour y intégrer l'offre de services en sport et activité physique et étendre ce type d'intervention à l'ensemble de son territoire.

### **Pour susciter une volonté d'agir ensemble...**

Depuis la tenue du Sommet de Montréal en 2002, nous sommes persuadés qu'il serait avantageux que la Ville de Montréal se dote d'une politique en loisir et sport. Un cadre de référence est nécessaire afin de matérialiser une vision forte et guider ses actions au bénéfice d'une population physiquement active. Avec cet outil, toutes les directions et services municipaux peuvent y définir des principes directeurs et établir clairement les balises des partenariats à consolider ou à établir. Ceci est une nécessité selon le mode de gouvernance municipale (la responsabilité de l'offre de services en loisir et sport est aux arrondissements) et le mode d'opérationnalisation de l'offre qui interpelle de multiples organisations d'envergure locale, régionale et provinciale.

Ainsi, au quotidien, les arrondissements travaillent de pair avec des centaines d'organismes à but non lucratif qui assurent une grande part de l'offre de services. Ces derniers se sont vu attribuer, au cours des années, toujours davantage de responsabilités sans pour autant que les ressources soient suffisantes pour leur

permettre de réaliser leurs mandats. L'approche partenariale en vigueur et l'absence de ressources actualisées dans le contexte des nouvelles réalités sociodémographiques et les tendances en matière de pratique d'activité physique et sportive n'offrent pas nécessairement une garantie d'accessibilité; il faut revoir la façon de travailler ensemble.

En tenant compte des priorités montréalaises, une convergence des orientations et des investissements (non exclusivement financiers) de tous les acteurs est un gage de succès des interventions en toute matière. Généralement, les employés municipaux sont les détenteurs d'une connaissance plus approfondie et transversale de la population locale et, pour cette raison, nous croyons qu'ils doivent accentuer leur rôle d'accompagnateur auprès des groupes afin d'optimiser la recherche et le déploiement de pratiques adaptées à la condition, aux besoins et intérêts de la population ciblée. À cet égard, nous estimons que l'approche développée par un des arrondissements impliqués dans *Décllic Loisir : Du temps libre pour ta santé* est un exemple inspirant. Les organismes du milieu contribuent à alimenter l'arrondissement en fournissant des données spécifiques sur leur clientèle et la réponse à leur offre de services et ce dernier, en concertation, établit des stratégies d'intervention basées sur une analyse conjointe de la situation.

Des partenaires locaux et régionaux, reconnus et valorisés pour leur expertise, peuvent être impliqués dans la démarche globale de développement de l'offre de services. Le partenariat doit être vécu comme une *association active qui, tout en maintenant l'autonomie des instances impliquées, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin, en vertu de leur mission respective ; elles ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation.*<sup>4</sup> Ainsi, nous mettons tout en place pour contribuer à la vitalité des montréalais et, par le fait même, à la santé des générations présentes et futures.

Dans la pratique actuelle, peu de place est faite pour la réflexion globale des interventions et l'évaluation formatrice de celles-ci. Cela se traduit notamment par une programmation traditionnelle d'activités, la tendance à offrir majoritairement des activités structurées et celles-ci demeurent souvent les mêmes, année après année. Il est certain que les ressources précaires des organisations laissent peu de place à l'expérimentation mais la problématique est, selon nous plus large. À cet égard, il serait souhaitable que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, assume un leadership afin de supporter l'analyse de l'état de situation et l'établissement de diagnostics menant à des actions concrètes favorisant le perfectionnement des professionnels et la formation des bénévoles. D'autant plus que la contribution des organismes à Montréal est primordiale et interpelle au soutien de milliers de bénévoles et au large défi de la relève.

Depuis 2007, nous offrons divers ateliers et nous constatons que rare sont les organisations qui peuvent en assumer les frais ou encore, qui priorisent le perfectionnement de leur équipe. Lorsqu'un arrondissement procède à l'établissement d'un calendrier d'ateliers au bénéfice de ses organisations partenaires, selon une

analyse des besoins et en assumant une partie des frais, la participation est excellente et les retombées palpables. Ce perfectionnement des professionnels et la formation des bénévoles est d'autant plus nécessaire puisque plusieurs organisations sont confrontées à des problématiques de rétention des ressources humaines, à la pénurie d'intervenants qualifiés et au recrutement d'une relève. Sport et Loisir de l'île de Montréal, avec la participation de ses ressources spécialisées, est ouvert à explorer des avenues prometteuses pour contribuer à l'amélioration de l'intervention.

Pour relever le défi d'avoir une population active et en santé, il faut développer le «réflexe partenaire» et s'ouvrir à des nouveaux horizons. Il importe que des liens se créent entre les forces vives des communautés locales que représentent les CPE, les établissements d'enseignement, les CSSS, les organismes communautaires et les organisations de loisir et sport. La complexité de l'environnement montréalais et les nombreuses ressources disponibles nous imposent de s'associer encore plus étroitement avec les acteurs locaux et régionaux afin de faire valoir les spécificités montréalaises, et les mobiliser vers un objectif commun de citoyens actifs et en santé.

Agir ensemble, c'est décloisonner l'affectation de ressources en silo et maximiser les leviers existants à l'avantage des montréalais. Favoriser l'harmonisation des différents programmes municipaux qui supportent l'offre en loisir et sport mais également, les politiques, les programmes et les plans d'actions des autres paliers de gouvernements et des partenaires. Nous jugeons qu'un exemple inspirant à cet égard est celui de *Montréal Métropole culturelle*. Il importe, selon nous, de rassembler les leaders montréalais et de faire consensus sur des des actions générant des changements concrets et favorables au mode de vie physiquement actif et c'est ainsi que nous pourrons, entre autres, influencer positivement le renouvellement de la politique québécoise en loisir et sport annoncé par Madame Marois lors de son discours inaugural. À cet effet, SLIM et ses membres, parce qu'ils regroupent des acteurs du monde municipal, de l'éducation, et associatif, participent déjà à des travaux au sein du Regroupement des Unités Régionales de Loisir et de Sport du Québec. Plusieurs autres partenaires de la Ville de Montréal sont également issus de réseaux provinciaux où les besoins montréalais ne sont pas toujours pris en compte à leur juste valeur; nous devons nous unir pour faire valoir les intérêts des montréalais.

Vous faites état de l'espace organisationnel complexe et nous acquiesçons à cet énoncé. De par le nombre d'acteurs interpellés, il faut trouver le moyen de réunir les forces montréalaises en délaissant les approches traditionnelles. À l'instar de nos collègues de la région du Centre-du-Québec qui ont convenu d'une entente spécifique avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et la Conférence Régionale des Élus, nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec serait ouvert à une entente particulière pour la région de Montréal. L'entente du Centre-du-Québec ne peut être appliquée telle quelle sur l'île, mais elle inspire de par son nom «Carrefour régional d'intervention en loisir et en sport» (CRILS) et de par son objet soit, l'analyse des responsabilités et activités gouvernementales en matière de loisir et de sport qui ont un impact sur le développement de la région

et d'envisager leur régionalisation lorsqu'appropriée. Sport et Loisir de l'île de Montréal est prêt à apporter toute sa collaboration au développement d'une entente régionale gagnante.

Ainsi nous recommandons :

- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements adoptent une politique municipale en loisir et sport et un plan d'action.
- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements voient à l'arrimage complémentaire des interventions municipales avec les politiques, les programmes et les plans d'actions des autres paliers de gouvernements et des partenaires
- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements mobilisent ses partenaires à s'engager dans leur vision de développement en renforçant son rôle d'accompagnateur et de soutien, lorsqu'approprié. Plus spécifiquement, cette mobilisation permettra aux partenaires d'être impliqués dans la démarche globale de développement de l'offre de services et s'effectuera en :
  - S'assurant d'avoir le «réflexe partenaire»
  - Partageant réciproquement l'expertise avec les partenaires pour susciter la cohésion
  - Maximisant les lieux de concertation existants
  - Soutenant, de façon spécifique, les bénévoles impliqués dans l'offre de services
  - Intégrant une approche d'évaluation formative en regard des services offerts
- ❖ Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, assume un leadership afin de supporter l'analyse de l'état de situation et l'établissement de diagnostics menant à des actions concrètes favorisant le perfectionnement des professionnels et la formation des bénévoles.
- ❖ Que la Ville de Montréal s'allie aux leaders montréalais pour faire état des spécificités montréalaises permettant de justifier l'engagement à mettre en place et défendre des actions générant des changements concrets et favorables au mode de vie physiquement actif.

### **Pour contribuer à avoir des environnements urbains plus favorables...**

Selon une étude effectuée pour l'Union des municipalités du Québec, les municipalités considèrent que la majorité de leurs infrastructures sont en bon état mais 43 % des équipements culturels, récréatifs et sportifs sont à réhabiliter. De plus, ces équipements représentent plus de 40 % de projets prêts à démarrer.<sup>5</sup> Montréal a des défis à relever sur la mobilité active de sa population mais il ne faut pas perdre de vue les défis majeurs que le parc d'infrastructures représente.

Les infrastructures municipales de loisir et sport doivent être en quantité suffisante, accessibles et être réparties équitablement sur l'ensemble du territoire. En cherchant une utilisation maximale et multi-activités, elles doivent être sécuritaires, répondre aux normes et de qualité.

Par ailleurs, le caractère public des infrastructures interpellent à la nécessaire concertation scolaire-municipale qui est un déterminant majeur pour une accessibilité et une utilisation optimale des installations sportives, des centres de loisir, des parcs et des cours d'école au bénéfice d'un mode de vie physiquement actif pour toute la communauté locale. Cependant, nous sommes d'avis que les ententes scolaire-municipale qui sont au cœur d'une problématique soulevée depuis des années ne peuvent être réduites à des partages de plateaux. Nous rêvons que Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, adopte une approche plus novatrice. Pourquoi ne pas penser à centrer les efforts sur une collaboration qui mènerait au développement de certaines disciplines telle que l'athlétisme qui est présentement délaissée par les enseignants. Valoriser l'expertise des intervenants des réseaux scolaires et municipaux spécialisés en activité physique en créant des passerelles pour échanger le savoir et l'expérimentation contribuerait à maximiser le développement moteur des jeunes montréalais. Avec cette nouvelle vision et les jeunes au cœur des préoccupations, gageons que les problématiques de partage de locaux vont devenir secondaires !

Ainsi nous recommandons :

- ❖ Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, s'assurent que les infrastructures municipales de loisir et sport soient en quantité suffisante, accessibles et réparties équitablement sur l'ensemble du territoire. En cherchant une utilisation maximale et multi-activités, elles doivent être sécuritaires, répondre aux normes et de qualité.
- ❖ Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, élargissent la notion de concertation scolaire-municipale pour dépasser le simple partage de plateaux et valoriser l'expertise des intervenants des réseaux scolaires et municipaux spécialisés en activité physique en créant des passerelles pour échanger le savoir et l'expérimentation et ainsi maximiser le développement moteur des jeunes montréalais.

### **Pour favoriser une participation accrue...**

Compte tenu des nouvelles réalités (conciliation travail-famille-études-loisir) et la nécessité de mieux s'adapter aux besoins et intérêts de la population, il faut revoir les façons de faire traditionnelles et déployer une diversité de stratégies sur plusieurs aspects. En regard de l'élaboration de la programmation, il importe d'adapter périodiquement l'offre de services aux nouvelles tendances sportives. Concernant les groupes d'âge, il faut en revoir la segmentation classique 0-5 ans, 6-12 ans, 13-17 ans, 18 ans et plus et 50 ans et plus qui est révolue. Puisque celle-ci est à la base des programmes et du soutien accordé aux organismes partenaires, elle ne laisse pas de place à l'innovation et au développement d'une programmation adaptée aux jeunes adultes ou encore à la famille avec une approche intergénérationnelle.

La pratique libre doit maintenant faire partie intégrante de la programmation. L'accès à des plateaux sportifs pour des groupes autonomes ou des individus pour qui l'encadrement d'activité est un irritant. L'accès aux parcs de proximité pourrait être facilité par des aménagements sécuritaires mais surtout, par une animation légère de ces milieux de vie, parlons d'une «animation communautaire». On pense ici à des animateurs de milieu qui mettraient à la disposition de la population des équipements permettant de s'initier à différentes activités sportives. Dans un contexte où une forte proportion de la population montréalaise est démunie et où le temps pour effectuer des activités est limité, animer les milieux est une avenue à explorer afin d'inciter un nombre significatif d'individus à adopter de saines habitudes de vie et notamment, les nouveaux arrivants. Nous devons valoriser nos richesses naturelles et notre insularité, faciliter l'accès à l'équipement de base (patins, ski de fond, vêtements chauds, embarcations nautiques) en plus d'accompagner les gens en leur expliquant les règles de pratique. Pour les nouveaux arrivants, l'approche doit être similaire à l'initiation des jeunes à la pratique physique et sportive; il en va de même pour les nouvelles activités. Accompagner la population dans sa pratique d'activités et dynamiser le milieu de vie favorise la création d'un tissu social vivant, actif et sécuritaire.

L'innovation et la révision de l'offre de services s'exprime également en favorisant une plus grande flexibilité dans le choix d'horaire et dans la tarification tout en limitant les barrières à l'inscription (via une formule en ligne, par des formalités simples qui réduisent les temps d'attente). La durée de session écourtée (les sessions de 10 à 15 semaines limitent souvent la participation et démotivent l'individu parce que trop exigeant au niveau de l'engagement) et la tarification familiale gagnent en popularité selon l'expression des besoins de la population lorsqu'on la consulte. Des organisations engagées au sein de *Déclit Loisir : Du temps libre pour ta santé* expérimenteront cet hiver une tarification à la carte pour des activités au sein d'organismes partenaires.

Toujours dans le cadre de cette initiative régionale, 800 citoyens ont été consultés sur différents aspects de l'offre de services au cours de l'année et le message est unanime : il importe d'initier de nouvelles stratégies communicationnelles, de la diversifier (message ciblé selon le profil de la clientèle à rejoindre) et d'utiliser de nouveaux outils (réseaux sociaux, des groupes de partage) sans délaisser les moyens traditionnels (programmation en ligne, journal de quartier). Cela nous a été exprimé lors de notre recherche en 2009 et nous avons pris connaissance des mêmes constats au sein des consultations effectuées auprès de la clientèle aînée pour la mise en œuvre du plan d'action municipale ainsi que dans les avis du Conseil jeunesse de Montréal<sup>6</sup> et du Conseil des montréalaises<sup>7</sup>. Il en ressort qu'il faille développer de nouveaux outils de diffusion de l'information en fonction des moyens privilégiés par les citoyens, segmenter l'information et la programmation en fonction de l'âge et des intérêts de la population et assurer un rayonnement positif de la programmation régulière et de proximité. Il faut maximiser un réseau de diffusion local (établissement d'enseignement, CPE, CSSS, centre de loisir, etc.) qui s'inscrit dans le «réflexe partenaire» dont nous avons parlé plus tôt puisque chaque organisation a une capacité limitée et variable à faire une promotion efficace.

Finalement, notre expérience démontre que la tenue d'événements attire de nouveaux «praticants» et est un moyen dynamique de faire connaître les ressources du milieu. Montréal doit consolider certains événements ou encore donner une couleur «physiquement active» à certains d'entre eux. À l'échelle de la Ville de Montréal, nous pensons notamment à la journée nationale du sport et de l'activité physique qui peine à s'actualiser dans plusieurs milieux et qui, pourtant, sollicite tous les milieux et toute la population de la province, à chaque année au mois de mai.

Ainsi nous recommandons :

- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, mettent de l'avant les ressources nécessaires à «l'animation communautaire» dans les parcs et lieux publics extérieurs, favorisant ainsi l'augmentation de la fréquentation et d'une pratique libre agrémentée du sentiment de sécurité des utilisateurs.
- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, mettent en disponibilité des équipements de base pour favoriser l'expérimentation de nouvelles activités et la découverte de certaines, notamment par les nouveaux arrivants.
- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, apportent des modifications durables à leur offre de services en :
  - Favorisant une plus grande flexibilité dans le choix d'horaires et d'activités
  - Limitant les barrières à l'inscription en soutenant techniquement et financièrement des dispositifs tels que l'inscription en ligne
  - Intégrant des disponibilités de plateaux pour la pratique libre à la programmation régulière
  - Adoptant une politique tarifaire familiale
  - Valorisant l'utilisation des parcs et espaces verts
- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, développent des outils pour favoriser la participation citoyenne en regard de l'offre de services qui est offerte (via des consultations, des sondages, des événements-discussions).
- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, élaborent des stratégies diversifiées et concertées, en matière de communication et promotion de l'offre de services en mettant l'accent au niveau local et en faisant preuve d'innovation.
- ❖ Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, optimisent la tenue d'événements locaux et régionaux dans lesquels le mode de vie physiquement actif sera valorisé.
- ❖ Que la Ville de Montréal s'appuie sur la tenue de la Journée nationale du sport et de l'activité physique pour promouvoir son identité de ville physiquement active.

## En conclusion

Nous sommes heureux de l'initiative de la Ville de Montréal à vouloir favoriser un mode de vie physiquement actif au bénéfice de sa population et nous comptons sur elle pour assurer un leadership fort. La municipalité doit renforcer son positionnement stratégique en matière de mode de vie physiquement actif mais pour ce faire, une vision qui transcende ses instances est primordiale et elle doit renforcer ses alliances avec ses partenaires, peu importe leur niveau d'intervention. La toute récente publication du Livre blanc municipal «L'avenir a un lieu» par l'Union des municipalités est inspirante et porteuse d'avenir. Rappelons les sept engagements proposés pour les municipalités :

- Plus transparentes tant dans la gestion des fonds publics que dans le financement des activités politiques;
- Plus durables autant en termes d'aménagement, d'urbanisme et de mobilité;
- Plus accueillantes par des activités de culture et de loisirs et des services mieux intégrés;
- Plus entreprenantes par un développement économique animé avec vision;
- Plus inclusives par un soutien efficace au bénévolat, à la vie communautaire et aux familles;
- Plus créatives en faisant de l'innovation une manière de vivre et en exploitant notamment le potentiel des technologies numériques;
- Plus ouvertes par des alliances au niveau régional, national et international

Notre expertise développée au sein de l'initiative régionale qui nous amène à soutenir cinq arrondissements et leurs partenaires est, selon nous, porteur de changement et assurément transférable à d'autres clientèles que les moins de 35 ans. À cet égard, nous réitérons notre collaboration et notre engagement à travailler de concert avec les différents acteurs montréalais qui souhaitent faire de cette ville une ville active.

### Sport et Loisir de l'île de Montréal

7333, rue Saint-Denis  
Montréal, H2R 2E5  
(514) 722-7747  
[www.urls-montreal.qc.ca](http://www.urls-montreal.qc.ca)

### Références

<sup>1</sup> Ministère des Affaires municipales du Gouvernement du Québec, *Pour un partenariat renouvelé, Cadre d'intervention gouvernemental en loisir et sport*, 1997

<sup>2</sup> Sport et Loisir de l'île de Montréal, *Besoins et pratique des jeunes de 16-35 ans de l'île de Montréal en matière de loisir, sport et activité physique*, Mars 2009, [www.declicloisir.qc.ca](http://www.declicloisir.qc.ca)

<sup>3</sup> Lavigne, Paul-André; Où s'en va le service de loisir public ?, *Agora Forum*, Automne 2011, Volume 34, no 3

<sup>4</sup> Définition de partenariat sur wikipedia

<sup>5</sup> Union des municipalités du Québec, *Étude sur l'état des infrastructures municipales du Québec*, Sept. 2012

<sup>6</sup> Conseil jeunesse de Montréal, *De la parole aux actes : Informer, impliquer, intégrer*, Novembre 2010

<sup>7</sup> Conseil des Montréalaises, *L'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs*, 2012